

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° *002* du 03 JAN. 2021

**Portant habilitation des établissements de l'enseignement supérieur à la
formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master
au titre de l'année Universitaire 2017-2018**

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n° 20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 Août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'Université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Radjab 1426 correspondant au 16 Août 2005, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu l'arrêté n°835 du 27 juillet 2017 Habilitant les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'habilitation nationale, tenue le 17 juillet 2017

ARRETE



Article 1^{er} : Sont habilités, les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master au titre de l'année Universitaire 2017-2018 conformément aux annexes numérotées de 01 à 60, jointes au présent arrêté.

Art. 2: Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de l'année Universitaire 2017-2018.

Art. 3: Sont abrogées les dispositions de l'arrêté n° 835 du 27 juillet 2017, sus-visé.

Art. 4 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et les chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

03 JAN. 2021

Fait à Alger le :

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



المتضمن تأهيل مؤسسات التعليم العالي لضمان التكوين لنيل شهادات الليسانس و الماستر

بعنوان السنة الجامعية 2017-2018 بجامعة جيجل

Annexe n°37 de l'arrêté n° 002 du 03 JAN. 2021

portant habilitation les établissements de l'enseignement supérieur à la formation en vue de l'obtention du diplôme de Licence et Master au titre de l'année universitaire 2017-2018 de l'Université de Jijel

Domaine	Filière	Spécialité	Type (A/P)	Cycle de formation	Observation	الملاحظة	طور التكوين	طبيعة (م/أ)	التخصص	الشعبة	الميدان
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines - Sciences de l'Information et de la Communication	Presse imprimée et électronique	A	Mas	Harmonisation	مواتمة	م	أ	الصحافة المطبوعة والإلكترونية	علوم إنسانية - علوم الإعلام والاتصال	علوم إنسانية و اجتماعية
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Sociales - Sociologie	Sociologie de l'organisation et du travail	A	Mas	Harmonisation	مواتمة	م	أ	علم اجتماع التنظيم والعمل	علوم اجتماعية	علوم إنسانية و اجتماعية
		Sociologie de l'éducation	A	Mas	Harmonisation	مواتمة	م	أ	علم اجتماع التربية	علم الاجتماع	
		Sociologie de la communication	A	Mas	Harmonisation	مواتمة	م	أ	علم اجتماع الاتصال	علم الاجتماع	
	Sciences Sociales - Sciences de l'éducation	Counseling et orientation	A	Mas	Harmonisation	مواتمة	م	أ	إرشاد وتوجيه	علوم اجتماعية	
		Psychologie de l'éducation	A	Mas	Harmonisation	مواتمة	م	أ	علم النفس التربوي	علوم التربية	
Langue et Littérature Arabe	Etudes littéraires	Littérature comparée et mondiale	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	أدب مقارن و عالمي	دراسات أدبية	لغة و أدب عربي
		Littérature arabe moderne et contemporaine	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	أدب عربي حديث و معاصر		
		Littérature algérienne	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	أدب جزائري		
		Littérature arabe ancienne	A	Mas	Habilitation	تأهيل	م	أ	أدب عربي قديم		